



## Compte-rendu du conseil communautaire du vendredi 24 mai 2013 à le Pont de Montvert

### Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice  
de Ventalon

Adresse postale : Mairie

48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

[cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr](mailto:cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr)

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon)

Titulaire absent ayant donné procuration : Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère)

Autres personnes présentes à la réunion : Magali MARTINEZ, Marie DEBIERE et Myriam FORT-MONTAGNE agents de la collectivité.

Excusés : Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère), Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ;

Sophie PANTEL (Vice-présidente de la Région et Conseillère Générale du Canton du Pont de Montvert) ;

Alain VENTURA a été nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

**Approbation compte rendu conseil communautaire du 26 avril 2013 : après quelques modifications le compte rendu est adopté.**

**Compte rendu d'activité 2012 : Relais Services Publics, Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, cyberbase, fonctionnement du site internet de la communauté de communes : présence de Magali Martinez et Marie Debière :**

Les élus ont été destinataires du compte rendu d'activité du Relais Services Publics, de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, de la cyberbase du Pont de Montvert avant la réunion du conseil communautaire. Quelques questions sont soulevées à l'analyse de ce rapport mentionnées ci-dessous.

Réseau d'accueil information-orientation : ce site, créé en partenariat avec le CBE et le Pôle emploi l'année dernière répertorie les formations possibles en Lozère. Plus de 340 formations y sont recensées, ce qui permet à la population d'utiliser une seule plate-forme de recherche. Il a été demandé à nos agents de se former à l'utilisation de ce site afin d'orienter au mieux les administrés. Cette formation est nécessaire pour faire évoluer le site par la suite sur notre territoire et nécessite donc un travail de veille et de coordination entre les différents réseaux. Il faut pouvoir faire correspondre l'offre avec la demande.

Les Maisons de l'Emploi sont le pivot de ce site. Le relationnel entre les différentes institutions est donc très important pour son développement.

Matériel de la Cyberbase /MDE/RSP : trois postes d'occasion viennent d'être achetés en remplacement de ceux qui ne fonctionnaient plus.

Utilisation de la visioconférence : son utilisation est en forte diminution surtout par Pôle Emploi qui a développé la pratique téléphonique pour ses rendez-vous. La visioconférence n'est plus utile pour eux. L'acquisition de ce matériel avait été imposée dans le cahier des charges de la Maison de l'Emploi lorsque celle-ci a été créée. Les élus constatent un désinvestissement des services publics à ce niveau ce qui peut être préjudiciable pour notre Maison de l'Emploi si les autres services en font de même. Ce service rendu à la population n'était pas moindre dans notre territoire rural, car il avantageait les demandeurs d'emploi en leur proposant un service de proximité. Jean Pierre Allier, délégué à la MDE fera remonter ce problème à l'assemblée générale de la MDE.

Les élus proposent de faire développer la visioconférence en interne. Certaines réunions de la C. C. peuvent être réalisées par ce système : réunions de bureau par exemple où Alain Jaffard pourrait être présent ou des commissions où le nombre de personnes ne dépasse pas 8 participants. Ce système n'est pas encore très bien adopté par la population et pourtant il peut être un outil très utile. Les élus proposent aussi de contacter nos partenaires comme la mission locale ou le Pays Cévennes pour des rendez-vous à distance, ce qui arrangerait souvent les élus qui font de nombreux trajets. Magali expose que pour utiliser au mieux le matériel, il faut pouvoir le déplacer dans la salle de la cyberbase et faire l'acquisition de support amovible. Les élus sont favorables à l'achat de ce matériel. Un devis sera demandé.

Débit internet de la Cyberbase : Le haut débit (ou la fibre optique) est en cours d'installation dans les locaux de la mairie du Pont de Montvert, mais le débit est toujours peu suffisant pour l'envoi de certains fichiers, notamment pour les téléchargements d'émission tv. Ce type de téléchargements de médias est de plus en plus souhaité par la population.

Point d'appui à la vie associative : question de Maurice Jeannet « quel rapport avec le DLA ? » Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) a été mise en place par la Caisse des Dépôts et consignations. Le point d'appui à la vie associative a été mis en place par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Population). Ce point d'appui propose des formations dans divers domaines qui sont plutôt destinées aux associations (comptabilité, gestion courante d'une association par exemple). Les élus insistent pour que ce type de formation puisse être proposé localement car elles sont organisées à Mende, ce qui restreint considérablement l'intérêt des uns et des autres à s'y rendre. Il serait intéressant de mettre en place un questionnaire à destination des associations afin de savoir si ces formations les intéressent et si elles s'y rendraient plutôt à Mende ou au Pont de Montvert. Maurice Jeannet souligne que la gestion comptable est une formation très demandée. Mais il y en a aussi d'autres fortes intéressantes telles que le montage des dossiers de subventions, comment gérer sa trésorerie ? Comment tenir des comptes ? Magali informe qu'un projet de ce type est en cours, mais qu'il s'organise seulement pour l'année 2014. Elle souligne également qu'un répertoire des associations est en cours de rédaction afin de travailler par réseau avec les associations du territoire et les associer plus largement au point d'appui. Cet annuaire va être distribué aux élus par mail, afin qu'ils le complètent, chacun sur leur territoire.

Télétravailleurs : pour information trois télétravailleurs fréquentent la cyberbase : une illustratrice, un retraité en automobile et une traductrice.

Fréquentation des structures : en période estivale, la fréquentation est plus élevée. Hors période estivale, l'essentiel de la fréquentation vient du Pont de Montvert, puis de St Maurice de V., viennent ensuite Fraissinet de Lozère, St Andéol de Clerguemort, St Frézal de V. et Vialas.

Tarif cyberbase : certaines cyberbases facturent une participation financière pour les formations qu'elles proposent, qui n'est pas comprise dans le montant de l'adhésion. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire de même ici étant donné que les formations représentent du temps de travail de nos agents ? De plus le montant de l'adhésion à la cyber base est bas (20 € par an) par rapport aux services proposés. Les élus souhaitent que d'autres prestations soient proposées, qu'elles soient identifiées clairement par des flyers. La demande de la population cyber base évolue et nous devons pouvoir répondre à la demande.

Antenne Cyberbase à l'Espinas : Magali et Marie ont réalisé un programme de formation qui sera proposé à l'antenne de l'Espinas. Ces formations vont débuter fin juin jusqu'en août. Une fois l'organisation calée, ce document sera transmis aux élus et à leur réseau pour inscription. Deux ordinateurs d'occasion vont être achetés pour l'Espinas. Pour l'instant, l'antenne sera installée dans le bureau de Bois 2 mains car les travaux de la salle au-dessus du bistrot ne sont pas tout à fait terminés. Les formations auront lieu un jeudi sur deux pendant les vacances.

Site internet de la C. C. : Les agents ont bénéficié de deux jours de formation à l'utilisation du logiciel JOOMLA. Après l'intervention du formateur, la version du logiciel a été mise à jour. Nous sommes passés de la 1.5 à la 2.5. Cette intervention a nécessité un gros travail de « nettoyage » sur le site par l'intervenant puisque depuis sa création, le site internet n'avait pas connu de modification, ni de mise à jour. Il a été constaté que le site n'était pas vraiment sécurisé. Le site a été « piraté » plusieurs fois. Concernant son attractivité : les modules ont été modifiés, les couleurs de la mise en page du site ont été changées, une fonction recherche a été installée. Nous allons aussi installé Google Analytique qui permet d'obtenir des statistiques de fréquentation du site. Un plus grand nombre d'informations sur le site est disponible, des flux RSS ont été installés en lien avec le site du Conseil Général, le Pays Cévennes, un agenda partagé avec l'Office de Tourisme. Les agents soulignent qu'il est difficile de mettre à jour le site si les élus ne donnent pas les informations nécessaires. Il faut absolument que le référent sur chaque commune s'implique à ce niveau afin qu'on puisse uniformiser les données sur chacune des communes. Actuellement, la commune de Fraissinet de Lozère est la plus impliquée. Une bonne base d'informations est téléchargeable : les documents d'urbanisme, les comptes rendus de conseils, les données financières, les résultats d'analyses de l'eau, etc. Ces documents sont utiles aux habitants, mais aussi aux élus. Ils l'utilisent régulièrement pour aller chercher des informations ou télécharger des documents.

Conclusions : les missions demandées aux agents sont de plus en plus nombreuses notamment en matière de veille, de communication. Des missions supplémentaires se sont imbriquées dans le temps de travail des agents : développer les formations en direction de la population, ouvrir une antenne relais cyber base à l'Espinas, veille sur le programme Habiter Mieux etc. Les agents ne peuvent pas être présents en accueil, en veille, en formations (compter le temps de préparation etc...), à l'Espinas,

à la MDE et au RSP, etc. Pour mener à bien toutes ces missions le temps de travail devrait être de 133 h par semaine pour les deux agents.

**Réflexion pour l'embauche d'un contrat d'avenir** : Daniel MATHIEU informe les élus que, même s'il est à 35 heures, le temps de travail du secrétariat de la communauté de communes est très court comparé aux missions qui sont demandées. Myriam effectue actuellement une moyenne de 38 heures par semaine. Elle dépasse le temps de travail réglementaire. Ces heures sont récupérées. Ceci est dû au fait que certains projets, en instance depuis quelque temps, ont été débloqués par les subventions attendues : l'aménagement de la ZAE, la réhabilitation de l'ancien Presbytère du Pont de Montvert pour exemple, mais aussi que d'autres projets ont vu le jour tels que la réhabilitation du hameau de l'Espinassas (qui concerne plusieurs volets = rénovation bâtiment principal, construction hangar, sentier d'interprétation, aménagements paysagers), les travaux de la maison de Marie qui ont maintenant débutés, l'appel à projet avec le SIS, le centre d'accueil temporaire de Fraissinet de Lozère, la nouvelle crèche du Pont de Montvert, mais également le quotidien (enfance et jeunesse, suivi et exécution des 5 budgets, divers comptes rendus de réunion liés aux projets, dossiers de subvention, les marchés publics, paies et cotisations sociales, etc.), il manque du temps pour travailler dans d'autres domaines tels que le tourisme et l'habitat. Le budget de la Communauté de Communes nécessite aussi un suivi de trésorerie en lien avec les différents projets.

Après avoir pris en considération que les missions des agents de la Cyberbase, MDE et RSP et secrétariat général nécessitent plus de temps de travail, le conseil communautaire examine de près la possibilité de recruter un contrat d'avenir. Après avoir fait quelques simulations financières, il délibère pour le recrutement d'un contrat d'avenir sur ces différentes missions. Il donne pouvoir au Président pour lancer un appel à candidature et signer les documents qui s'y rapportent. La commission recrutement sera convoquée en temps et heures.

**Délibération : remplacement d'un suppléant à la commission des marchés publics** : Jean-Claude LIEBER, suppléant de Jacques Hugon à la commission des marchés, souhaite se faire remplacer par Alain VENTURA, car il a des difficultés pour se rendre aux commissions. Les élus délibèrent, ils sont favorables à l'unanimité.

**Accord local dans le cadre des élections 2014** : Camille LECAT résume qu'au dernier conseil communautaire, il avait été décidé de proposer aux communes une répartition de sièges des élus communautaire en fonction de la circulaire préfectorale et des critères de calcul prédéterminés. 20 sièges avaient donc été distribués (16 sièges obligatoires et 4 sièges supplémentaires obtenus si les communes délibéraient à la majorité qualifiée par accord local). Les 4 sièges supplémentaires avaient été accordés aux deux communes qui avaient le moins de sièges pour équilibrer le partage.

Depuis cette décision et après la réunion du conseil communautaire, de nombreuses questions ont été soulevées : avions-nous le droit d'attribuer 1 ou 2 sièges supplémentaires au lieu de 4 ? Est-ce nous pouvions décider d'un seuil démographique ? Combien de délégués seront désignés après les élections municipales ? Que signifie exactement le terme « ordre du tableau » ? etc.

La Communauté de Communes ayant obtenu les réponses à ces questions, le Président a proposé en réunion de bureau, de remettre ce sujet à l'ordre du jour afin que les élus soient destinataires des

éléments utiles à la prise de décision. Il informe également que le délai de délibération des conseils municipaux a été repoussé au 31 août 2013, une autre proposition pourrait être établie, qui annule et remplace celle du dernier conseil. Il rappelle que s'il y a accord local il doit être pris à la majorité qualifiée des communes membres, et que si les communes membres ne trouvent pas d'accord, le Préfet décidera de la répartition suivante : 16 sièges attribués, 6 pour le Pont de Montvert, 4 pour Fraissinet de Lozère, 3 pour St Frézal de Ventalon, 2 pour St Andéol de Clerguemort et 1 pour St Maurice de Ventalon), 1 siège supplémentaire pouvant être réparti librement.

Alain Ventura et Camille Lecat ont travaillé sur la question et informent que les seules règles obligatoires sont : d'une part, le nombre de sièges inscrit au tableau et d'autre part le critère démographique. Sur ce deuxième critère, les élus peuvent décider d'instaurer un ou plusieurs seuils démographiques selon leur gré, deux nouvelles propositions sont soumises aux élus.

1re proposition : avec répartition de 18 sièges

Fraissinet de Lozère : 4, Le Pont de Montvert : 5, St Maurice de Ventalon : 3 (dont 1 siège supplémentaire), St Andéol de Clerguemort : 3 (dont 1 siège supplémentaire), St Frézal de Ventalon : 3.

2e proposition : 17 sièges à répartir avec détermination d'un seuil démographique : communes dont la population est > 200 habitants : 4 sièges attribués, communes dont la population est < à 200 habitants : 3 sièges attribués. (Cette solution présente l'avantage d'un nombre impair de sièges).

Fraissinet de Lozère : 4, Le Pont de Montvert : 4, St Maurice de Ventalon : 3 (dont 1 siège supplémentaire), St Andéol de Clerguemort : 3, St Frézal de Ventalon : 3.

Après délibération, le conseil vote à main levée pour retenir une des deux solutions.

Résultats du vote à main levée : proposition 1 (formule à 18 sièges) : 2 pour et une abstention. Proposition 2 (formule à 17 sièges) 6 pour.

Cette dernière proposition est donc adoptée, décision prise par consensus, sous réserve que la Préfecture ne s'y oppose pas. Une fois la réponse obtenue, la secrétaire de la C. C. se chargera de rédiger une délibération type pour les communes membres.

L'unanimité du conseil est favorable à une répartition la plus égalitaire possible entre les 5 communes. Il souhaite garder cette notion d'équilibre sur le territoire. Il souligne la bonne entente des élus dans ce conseil, l'avancement des projets, le travail en commun et la concertation malgré que la situation géographique du territoire ne s'y prête pas toujours. St Maurice de Ventalon reste la commune centrale du territoire et permet de faire le lien entre d'une part, le territoire des Cévennes vers le mont Lozère et d'autre part, les deux communes Nord et Sud de la C. C.

**Convention ATESAT** : La convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire) qui lie la Communauté de Communes à la Direction Départementale des Territoires prend fin le 31 mai. Il est décidé de la renouveler à l'unanimité des membres présents. Il est rappelé que dans le cadre de cette convention, la DDT réalise de nombreuses missions d'accompagnement dans des domaines variés (habitat, aménagement, voirie, sécurité routière, élaboration de programmes d'investissement de la voirie, gestion du tableau de classement, étude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût n'excède pas 30 000 € HT). Ces missions sont d'une très haute importance pour nos communes rurales. Sans ce

service, elles auraient obligation de contacter des cabinets d'étude impliquant des coûts exorbitants. Les missions de la DDT, par l'ATESAT sont menacées de s'arrêter par l'État. Les élus avaient déjà délibéré pour soutenir la DDT et pouvoir garder ces conventions. Il semble que 2013 soit la dernière année où ces missions pourront être réalisées, mais L'ATESAT se substituera à l'ATGC (Aide Technique à la Gestion Communale) dont les missions seront moindres, mais toujours présentes pour les années à venir.

**Appel à projets « Stratégies locales de développement : compte rendu des réunions et avancement du dossier » :** le Président expose au conseil que le dossier est maintenant finalisé. Yves Élie Laurent a déposé un complément dans le cadre de l'association "l'Arbre aux Abeilles". Le dossier de la communauté de communes sur la partie châtaigneraie est groupé avec celui du SIS. Il doit être envoyé à la Région le 31 mai.

**Projets de L'Espinas : délibération attribution des lots 3-6-7 pour les travaux du hangar :** le Président rappelle que lors de l'ouverture des plis pour les travaux du hangar, les lots 3-6-7 n'avaient pas été attribués et qu'une nouvelle procédure avait été engagée. Sur ces 3 lots, les plis ont été ouverts le 22 mai. Il informe les élus des conclusions de la commission des marchés. Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, délibère pour attribuer les lots 3-6-7 comme suit :

Lot 3 (menuiseries extérieures et intérieurs bois) : Entreprise REY aux Bondons sous réserve qu'ils fournissent les pièces complémentaires dans les délais.

Lot 6 (Plomberie sanitaire) : entreprise ROURE Philippe à Fraissinet de Lozère.

Lot 7 (revêtements à sceller) : entreprise Carlos DUARTE à Mende.

Il autorise le Président à signer les actes d'engagement qui s'y rapportent et à engager les démarches nécessaires à l'exécution des travaux.

**Reprise de la parcelle en bail emphytéotique à Bois 2mains :** Camille LECAT rappelle que Bois 2 mains procédera à un échange de parcelles avec la Communauté de Communes à l'issue des travaux. Bois 2 mains rédige une attestation pour autoriser la Communauté de Communes à réaliser les travaux du hangar. Il est aussi rappelé que les démarches notariales concernant les échanges de parcelles seront regroupées dans un seul dossier.

**Aménagements paysagers et sécuritaires du hameau :** Daniel informe qu'une réunion a eu lieu le 22 mai avec les acteurs concernés par des projets sur l'Espinas. Cette rencontre avait plusieurs objectifs : travailler sur les aspects paysagers du hameau en fonction des différents projets et engager plus précisément la réflexion de l'installation d'un chauffage collectif qui alimenterait le futur siège social des "ABPS" et le bistrot.

Concernant le premier point : la C. C. avait rencontré la DDT sur site pour amorcer l'idée de réaliser un document des différents projets afin d'appréhender les problèmes liés au stationnement et à la circulation sur le site. Suite à cette visite, la DDT en partenariat avec le PNC a réalisé une première ébauche d'un plan d'aménagement du hameau avec des conseils sécuritaires. La DDT nous a fait observer qu'il faut absolument que le service des routes du Conseil Général soit présent aux prochaines réunions pour orienter de façon plus précise la mairie de St Andéol de C. et la CC sur les

différentes phases de travaux. Le point le plus urgent est de trouver un lieu adéquat pour faire un nouveau parking sur le site. Celui situé à côté du bureau de Bois 2 mains accueille déjà 12 places, mais son espace est insuffisant. Il faut penser aussi aux stationnements des véhicules spécifiques à l'activité des "ABPS", à la traversée de la départementale, à la signalétique à mettre en place, etc.

Concernant le second point : la chaufferie à plaquette bois semble l'option la plus adéquate et la plus économique, mais elle nécessite de lourds aménagements pour permettre l'approvisionnement en plaquettes par les camions. L'emplacement le plus stratégique semble être le pignon ouest du bistrot où il faudra prévoir une dalle de fondation pour garder la possibilité au bistrot de construire par-dessus (car prévision d'agrandir la cuisine). Il sera aussi nécessaire de créer une rampe d'accès depuis la RD35 pour permettre au camion d'accéder au silo et de pouvoir benner le chargement. Pour l'instant, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lozère doit nous fournir une première étude de faisabilité qui fasse ressortir la solution la plus adaptée tant économiquement que techniquement.

De nombreux autres points ont été soulevés lors de cette réunion, une synthèse est en annexe du présent compte rendu.

**Délibération marché de maîtrise d'œuvre la cure : validation de la décision de la commission des marchés** : comme suite à la consultation, sept architectes ont déposé une offre pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'ancien Presbytère du Pont de Montvert. Le Président demande au conseil communautaire de se positionner sur le rapport de la commission suite à l'ouverture des plis du 22 mai et de délibérer pour attribuer le marché. À l'unanimité des membres présents, le conseil délibère pour attribuer le marché à l'architecte Marie Claire Bessin. Il autorise le Président à signer l'acte d'engagement et à engager les démarches nécessaires au commencement des travaux de maîtrise d'œuvre destinés à créer deux logements sociaux et une salle des associations.

**SIVOM : transfert de la compétence transport à la demande** : le conseil syndical du SIVOM a délibéré pour renoncer à sa compétence "transport à la demande" le 19 avril dernier suite à la décision de Vialas d'intégrer la Communauté de Communes des Hautes Cévennes. Étant donné que les communes membres ont délibéré en faveur de la reprise de cette compétence par la communauté de communes, le conseil communautaire se positionne. Il est favorable à cette décision. La communauté de communes reprend donc cette compétence. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

**Compte rendu rencontre tourisme du 15 mai avec les élus de la Vallée longue** : pour donner suite à la demande du Président de la C. C. de la Vallée longue, les élus de ce territoire sont venus au Pont de Montvert pour s'informer de l'organisation de notre territoire au niveau du tourisme et notamment connaître le fonctionnement de l'Office de Tourisme du Pont de Montvert. Cette rencontre a permis aux deux territoires proches d'échanger et de réfléchir à des partenariats possibles. En matière touristique, ces partenariats ont déjà une ébauche, car des liens existent entre les OT de la Vallée Longue, du Pont de Montvert, du Bleynard, de Génolhac (contacts réguliers, partage de site internet...). Bien souvent, c'est l'office de tourisme du Pont de Montvert qui est cité en exemple au niveau du fonctionnement et de la gestion. Les élus de la Vallée Longue ont donc exprimé leur curiosité par des questions très précises. Les budgets très proches pourraient laisser

présager des résultats semblables. Après une discussion très ouverte, nos collègues de la vallée longue ont retenu en points positifs :

- L'ouverture permanente de l'office en période propice de tourisme
- L'importance de la présence de deux employés
- La complémentarité des deux employés concrétisée par les fiches de postes
- L'organisation interne établie en commun avec le bureau et remise en question positivement, sans retard en cas de nécessité
- La présidence assurée par un hébergeur, et la vice-présidence assurée par des élus
- L'implication des hébergeurs, mais aussi des politiques (Conseillère Générale du canton, la Communauté de Communes, les maires des communes...)
- La recherche permanente de partenaires et d'acteurs du territoire (démarche en direction des agriculteurs, des commerçants, des artisans...)

En fin de réunion, une réflexion a eu lieu sur l'opportunité de rejoindre l'OT de Florac. L'intérêt de cette possibilité n'apparaît pas indispensable, pour l'instant, au niveau des Cévennes au Mont Lozère qui préfère prioriser une action plus active autour d'un projet commun sur le secteur du Mont Lozère (en liaison avec l'agropastoralisme).

L'expérience avec le Pays Cévennes en matière touristique n'a pas encore réellement porté ses fruits dans notre secteur. Il est toujours difficile de se faire entendre dans cette structure surdimensionnée.

D'autres rencontres seront organisées sur le thème du tourisme avec la Vallée Longue.

**Finances publiques : délibérations modificatives** : pour donner suite aux contrôles budgétaires effectués par la Préfecture, le Président informe les élus qu'il y a lieu de prendre la délibération modificative suivante :

- Budget principal : Affecter la somme de 26 197.62 € en fonctionnement (somme qui correspond au report de l'année dernière). Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité.

DEPENSES		RECETTES	
fonctionnement	investissement	fonctionnement	investissement
Au 64168 : + 7 000 € Au 6413 : + 6 000 € Au 6218 : + 5 964.84 € Au 6256 : + 600 € Au 6064 : + 1 000 € Au 6574 : + 1 500 € Au 73925 : + 2 220 € Au 68111 : + 1 912.78 € €		Au 002 : + 26 197.62 €	
Total : 26 197.62 €		Total : 26 197.62 €	

- Budget la Cure :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Au 66111 : + 2293.52 €	Au 74741 : + 2 293.52 €

Une discussion relative aux taxes est engagée, car la communauté de communes a perdu une grosse partie du produit de la Taxe foncière Non Bâtie en 2013, ceci dû à l'exonération des sites Natura 2000. Cette exonération est applicable pendant 5 ans et renouvelable une ou plusieurs fois. Les EPCI concernés sont ceux créés après 2005. Le conseil communautaire souhaite prendre une motion à ce sujet, car les communes rurales sont fortement pénalisées.

Il semblerait toutefois que plusieurs solutions soient possibles pour trouver des fonds publics supplémentaires, ces dernières pourraient compenser en partie la perte de la taxe : réévaluer la valeur des taxes locatives, appliquer une taxe sur les logements vacants, mais ces décisions doivent être prises en accord avec les communes. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil, les délibérations devant être appliquées au mois d'octobre.

### **Points sur les autres projets en cours :**

Travaux Maison de Marie : le chantier a pris du retard. Yves COMMANDRE suit de près les travaux. Il est toujours présent sur les lieux et participe activement aux réunions. L'entreprise CHAPELLE n'est pas toujours présente aux réunions de chantier. Plusieurs observations lui ont été signalées par l'architecte sans réaction de sa part. Le Président est intervenu, il semble que l'entreprise ait réagi. Ses travaux de maçonnerie doivent être terminés d'ici quelques jours. La charpente est en cours de construction par l'entreprise PANTEL Couverture de Bedouès. Le toit devrait être couvert d'ici 1 mois.

Nouvelle crèche : Afin que la C. C. puisse engager les travaux de maîtrise d'œuvre, le terrain devra devenir propriété de la collectivité. Daniel MATHIEU a suggéré à la commune du Pont de Montvert d'être à jour des formalités administratives avant de lancer la consultation. Il a proposé à la mairie une mise à disposition du terrain à titre gracieux. Alain JAFFARD nous informe que la mairie a délibéré favorablement. Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de mise à disposition qui s'y rapporte.

Terrain gendarmerie : Alain Jaffard informe la C. C. qu'une erreur a été commise lors de la signature des actes de vente des terrains de la gendarmerie avec la mairie, la C. C. et Monsieur Patrick ROUMEJON. Ce dernier n'a pas signé l'acte de vente, mais a bien fait l'acquisition du terrain, qui, eux-mêmes ont été acquis par la C. C. Les terrains auraient donc été vendus deux fois par la mairie du Pont de Montvert. Alain Jaffard nous informera des démarches nécessaires à la régularisation de ce dossier.

ZAE : Le DCE est en cours de rédaction pour le lot terrassement et réseaux. La subvention demandée au conseil général est en cours d'instruction. Il faudra maintenant contacter les porteurs de projets pour la vente des lots.

### **Comptes rendus autres réunions et commissions,**

Taxe de séjour : Lors du conseil syndical, trois représentants de la C. C. se sont rendus à la réunion. La Taxe de Séjour serait gardée au forfait, mais en deux temps. Les débats en réunion ont été positifs, car concertation. Une prochaine réunion a lieu le 13 juin prochain où Daniel sera présent afin d'approuver la décision du conseil syndical.

Réunion AVECC : Le Président s'est rendu à cette réunion où il a constaté que peu de personnes étaient présentes alors que les cinq villes portes étaient convoquées. Il n'a pas été fait mention du

fonctionnement de l'AVECC à cette réunion. Une campagne est en cours par l'entente sur la mise en place de panneaux et de signalétique relative à l'UNESCO.

### **Questions diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 19 heures.